



Certificat individuel pour l'activité "utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits Biocide"



- Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (TP2) ;
- Produits destinés à l'hygiène vétérinaire (TP3) ;
- Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour les animaux (TP4)

OBJECTIF DE LA RAISON D'ÊTRE DU CERTIBIOCIDE

Dans le cadre de la démarche « Une seule santé » - « One Health », la formation Certibiocide permet d'encadrer le domaine de la lutte contre les nuisibles afin de garantir une meilleure connaissance des produits Biocides par les professionnels qui les utilisent ainsi que de meilleures pratiques d'utilisation.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT BIOCIDE ?

- Les produits biocides regroupent un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique. Ils sont classés en quatre grands groupes, comprenant 22 types de produits.
- Le certibiocide est un dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

- Appréhender le cadre réglementaire européen et français.
- Identifier les risques pour la santé et les prévenir.
- Identifier les risques pour l'environnement et les prévenir.
- Connaître les micro-organismes nuisibles.
- Connaître les désinfectants.
- Raisonner la lutte : les bonnes pratiques d'utilisation et les alternatives aux produits Biocides chimiques.



CODE RNCP : RS6440
CODE NSF : 116, 211t, 343p
FORMACODE: 11569, 22867, 22865
Éligible au CPF



CFPPA de l'Hérault

PUBLIC CONCERNÉ

Décideurs, acquéreurs et distributeurs TP2, TP3, TP4 qui ont l'obligation de déclarer d'activité et de tenir à jour le personnel formé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un test de vérification de l'acquisition des connaissances (20 réponses justes attendues sur 30 questions).

En cas d'échec, une formation complémentaire de consolidation de 2 heures est prévue.

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- 1 journée de 7 heures en présentiel.
- Possibilité de prise en charge financière : CPF, OCAPIAT, Entreprise, collectivité territoriale.
- Tarif : 210€
- La durée de validité du Certibiocide Désinfectants est de 5 ans et renouvelable dans les mêmes conditions.

COMMENT S'INSCRIRE

Créer un compte Cerbère afin de vous inscrire à une session de formation sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoire **15 jours minimum avant la formation** :

<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

CONTACT

Contactez le CFPPA de l'Hérault :

✉ cfppa.pezenas@educagri.fr

☎ Le matin : 04.67.98.21.73

L'après-midi : 04.67.60.97.85

CFPPA de l'Hérault

Site de Béziers

📍 967 Traverse de Colombiers
34500 Béziers

Site de Pézenas

📍 8, Allée du Général Montagne
34120 Pézenas

Site de Montpellier

📍 921 Avenue Agropolis
34093 Montpellier



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et présence d'un référent handicap sur le campus

